



## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale ( <i>suite</i> )	
Discours de M. Rawiri (Gabon) .....	1
Discours de M. Sharp (Canada) .....	3
Discours de M. Medici (Italie) .....	7
Discours de M. Nguza Karl-i-Bond (Zaïre) .....	10

*Président* : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. RAWIRI (Gabon) : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous adresser, au nom de mon pays, nos félicitations les plus chaleureuses pour votre brillante élection à la présidence de la vingt-septième session ordinaire de l'Assemblée générale. Les qualités qui vous distinguent, l'expérience acquise au cours d'une longue carrière tout entière consacrée au service de votre Etat, vous désignaient tout naturellement pour tenir le rôle éminent que notre assemblée vient de vous confier. Grâce à ces qualités éprouvées et à votre compétence, vous saurez conduire nos débats avec habileté et efficacité et assurer ainsi le succès final de nos travaux.

2. Dans un monde de plus en plus secoué par la violence, notre organisation a, plus que jamais, le devoir impérieux de trouver et de proposer à la communauté des hommes les voies et les moyens qui conduisent à l'apaisement, à la détente et à la cohabitation pacifique. C'est pourquoi, monsieur le Président, votre rôle est d'une importance capitale, car, de l'issue de nos travaux, peuvent naître ou bien l'espérance et la lumière, ou bien alors le doute, le pessimisme et la peur. C'est dire combien votre tâche est à la fois exaltante et difficile en raison de la complexité et de la gravité des problèmes auxquels nous avons à faire face. Nous ne doutons pas que vous assumerez avec bonheur ce rôle exceptionnel, grâce à votre jugement éclairé, à votre réalisme, et avec l'aide et la pleine coopération de tous les membres de cette assemblée.

3. Ma délégation se plaît également à rendre un hommage sincère au Président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, M. Adam Malik, ministre indonésien des affaires étrangères. Notre dernière session a enregistré d'importants succès qui doivent être portés à l'actif de M. Malik, dont nous avons pu apprécier la grande patience, l'esprit de conciliation et l'efficacité.

4. Je me bornerai à mentionner, parmi les événements les plus significatifs qui ont marqué la vingt-sixième session : l'admission de nouveaux Etats Membres; la venue de la République populaire de Chine au sein de notre organisation universelle; l'élection du nouveau Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, qui a succédé à U Thant.

5. Mon gouvernement tient à adresser à nouveau à notre ancien secrétaire général, U Thant, un hommage tout spécial pour l'œuvre inestimable qu'il a accomplie à la tête de notre organisation au cours de la décennie écoulée. Pour son dévouement total à la cause de la paix dans le monde, U Thant a bien mérité de notre organisation.

6. Au nouveau Secrétaire général, M. Waldheim, nous renouvelons nos vœux de pleine réussite dans la conduite des affaires de notre organisation. Le talent, l'autorité et l'habileté diplomatique qui ont marqué son action au cours de sa première année de mandat sont un gage certain de succès pour l'avenir.

7. Il y a quelques mois, se sont tenues deux importantes réunions internationales : la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à Santiago du Chili du 11 avril au 19 mai 1972 et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm du 5 au 16 juin 1972.

8. A Santiago, les représentants du tiers monde ont, une fois de plus, dénoncé l'écart grandissant entre nations riches et nations pauvres, et fait appel aux pays industriels pour tenter d'obtenir un renversement de cette tendance dangereuse pour l'avenir de l'humanité.

9. A Stockholm, les représentants des nations développées ont lancé un cri d'alarme au sujet des périls mortels que fait courir à la nature, donc à l'espèce humaine, la modification de l'équilibre écologique résultant de l'exploitation forcée et anarchique des ressources naturelles nécessaires à la satisfaction de besoins sans cesse grandissants.

10. D'un côté, les nations pauvres, qui souffrent de misère et de faim; de l'autre, les nations riches, qui se plaignent des méfaits provoqués chez elles par une exploitation excessive des ressources naturelles et l'excès de production des biens de consommation.

11. Comme on le voit, les préoccupations des uns ne sont pas nécessairement celles des autres et l'échange de vues entre nations riches et nations pauvres risque fort de ressembler à un dialogue de sourds.

12. On l'a vu encore tout récemment à Santiago, où la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a enregistré l'échec de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, sur laquelle tant d'espoirs avaient été fondés, et en a pris acte.

13. Le transfert, par les pays industriels, de 1 p. 100 de leur produit national brut au profit du développement du tiers monde n'a jamais été atteint. Au contraire, l'aide au développement n'a fait que décroître, aussi bien en volume qu'en pouvoir réel d'achat, compte tenu de la dépréciation de la monnaie. Les prix des matières premières, produites essentiellement par les pays en voie de développement, sont de plus en plus bas, alors que les produits manufacturés exportés par les pays riches atteignent de nouveaux records. Cette organisation des échanges commerciaux ne profite qu'aux puissances industrielles, qui peuvent ainsi accroître leur richesse.

14. La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement qui a été proclamée par la résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale doit relayer la première, afin que soient atteints et dépassés les objectifs qui avaient été fixés en vue d'intensifier et d'améliorer les échanges commerciaux, de procurer au tiers monde davantage de ressources pour pouvoir faire face aux problèmes du développement. Mais si les esprits n'évoluent pas, si l'on n'introduit pas plus de morale dans les rapports de toute nature entre pays riches et pays pauvres, alors la deuxième Décennie risque de se solder, comme la première, par un échec amer et fatal. Il ne semble pas qu'à Santiago une telle évolution des esprits se soit manifestée. Les deux camps se sont retrouvés face à face : d'un côté le tiers monde, avec son cortège de misères et de souffrances, réclamant plus de justice et de compréhension; de l'autre, les pays industrialisés insuffisamment disposés à accepter l'idée d'une répartition plus équitable des profits tirés des échanges commerciaux. Cette attitude des pays nantis ne peut que faire naître le doute et le scepticisme quant à leur volonté d'aider plus largement au développement des nations pauvres en mettant à leur disposition une partie plus importante de leurs immenses ressources financières et technologiques.

15. Au contraire, les pays industriels consacrent leurs richesses et leurs énergies à la course aux armements qui, quoi qu'on en dise, n'a jamais été aussi vive, aussi acharnée. La Conférence de Stockholm sur l'environnement a, à juste titre, lancé un cri d'alarme contre les risques graves que fait courir à la nature et à l'humanité l'emploi de plus en plus répandu, dans de nombreuses régions du monde, d'armes de destruction massive et d'armes chimiques dont les effets sont aussi pernicious et dangereux que ceux des armes atomiques. Mon gouvernement dénonce énergiquement l'usage de la force qu'entraînent la course aux armements et l'accumulation des moyens de destruction massive. L'Organisation des Nations Unies doit se consacrer en priorité à mettre fin à cette situation dangereuse en imposant un désarmement général et contrôlé. Ce désarmement ne doit pas être limité seulement aux armes nucléaires, mais porter sur les armes chimiques, l'emploi de ces dernières devant être immédiatement condamné et prohibé dans les régions où des conflits armés se déroulent actuellement.

16. La limitation des armements non seulement permettra d'économiser d'importantes ressources pouvant être consacrées au développement et au bien-être des peuples, mais elle rendra également possible une réelle détente des rapports entre idéologies et blocs opposés, l'extinction des foyers de conflits et l'avènement de la coexistence pacifique dans la liberté et l'exercice souverain des droits des individus. C'est pour cette liberté et pour ces droits que tant de peuples du tiers monde luttent et se sacrifient, plus particulièrement en Afrique où continuent de sévir le colonialisme et la discrimination raciale.

17. En Angola, en Guinée (Bissau), au Mozambique, le Portugal, faisant fi des décisions de l'Assemblée générale et de l'opinion internationale, persiste à maintenir sa domination sur ces territoires africains, contre la volonté des populations auxquelles il refuse l'exercice du droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Le temps est venu pour les dirigeants portugais de reconnaître la légitimité des aspirations populaires et de rechercher honnêtement et courageusement avec les leaders des mouvements de libération les voies et les moyens devant permettre à la Guinée (Bissau), au Mozambique et à l'Angola d'exercer leur droit à l'autodétermination et d'accéder à l'indépendance.

18. En Rhodésie comme en Namibie, la situation n'est pas moins préoccupante, puisque la dignité de l'homme noir y est bafouée. En Rhodésie, il conviendrait que le peuple zimbabwe puisse faire entendre sa voix et acquérir les droits légitimes du citoyen. Pour la Namibie, nous exprimons une nouvelle fois le souhait que le Gouvernement sud-africain prouve sa volonté de paix et son esprit de conciliation en avançant des propositions concrètes et constructives devant déboucher sur l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple namibien dans son unité.

19. Cette volonté de paix, cet esprit de conciliation, sont plus que jamais nécessaires à la poursuite des efforts engagés ailleurs pour trouver une solution équitable au règlement des conflits existants. L'attitude récemment adoptée par la Corée du Sud et la Corée du Nord pour rechercher une solution pacifique au problème de la réunification constitue manifestement un esprit nouveau. Par le truchement de leurs sociétés de Croix-Rouge, ces deux pays ont engagé, en tête à tête, sans intermédiaires et sans pressions extérieures, des pourparlers dont nous espérons qu'ils aboutiront à un règlement équitable et honorable du conflit qui oppose ces deux pays et à l'extinction de ce foyer de tension.

20. De même, pour la question du Moyen-Orient, le Secrétaire général, par l'intermédiaire de son représentant spécial, devrait reprendre l'initiative des conversations. Il nous paraît en effet que la meilleure base de discussion réside dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Cette résolution a recueilli l'adhésion unanime de l'Assemblée générale et les parties engagées dans le conflit en ont accepté publiquement les recommandations. Seule l'application honnête et intégrale de celles-ci pourra conduire à un règlement équitable de cette question, mettant ainsi fin à une situation dangereuse dont la persistance risque d'entraîner l'explosion d'un conflit généralisé.

21. Alors que le tiers monde est engagé dans un combat sans merci contre le sous-développement, alors que l'humanité prend conscience de la nécessité d'assurer la défense de son milieu naturel dont une modification irréversible de l'équilibre écologique compromettrait la survie, l'homme ne peut plus se permettre de disposer de ses énergies et de ses capacités en de vaines luttes armées qui constituent autant d'anachronismes largement dépassés. L'homme doit bannir définitivement l'usage de la force comme moyen de régler les conflits opposant les nations et mobiliser son génie et ses ressources pour remporter une victoire décisive sur les ennemis du monde moderne, ennemis qui ont pour noms la faim, la misère, la pollution, la discrimination raciale et l'injustice.

22. M. SHARP (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la délégation canadienne entrevoit avec espoir et détermination les travaux de la vingt-septième session auxquels vous allez présider. Nous sommes assurés que vous ferez preuve du jugement et de la sagesse qui ont caractérisé le mandat de votre éminent prédécesseur. Votre élection témoigne de la haute estime que nous vous portons ainsi qu'à votre pays. La Pologne est pour le monde entier le symbole de cette flamme inextinguible de détermination nationale qui renaît après des siècles d'obscurité. Nous n'oublions pas que la guerre qui fut à l'origine de la création de cette organisation a éclaté pour que soit défendue l'indépendance nationale de la Pologne. Nous sommes également conscients de la dette de toutes les nations, dont la mienne, envers la Pologne dans tous les arts de la civilisation. Il est vraiment heureux, monsieur le Président, que l'année de votre élection coïncide avec le 500ème anniversaire de la naissance de ce génie universel que fut Nicolas Copernic, à qui l'humanité tout entière est redevable.

23. Puis-je également, monsieur le Secrétaire général, vous souhaiter la bienvenue aux indispensables fonctions que vous avez entreprises avec tant d'énergie ? Ayant le monde entier comme territoire, vous avez déjà considérablement voyagé. Vous avez honoré le Canada d'une de vos premières visites en tant que Secrétaire général, comme vous l'aviez fait, il y a quelques années, lors de votre première nomination à titre d'ambassadeur de votre pays.

24. Votre souci concernant l'autorité et l'efficacité des Nations Unies a été évident dès le début, comme en témoignent les mesures que vous avez prises pour affermir l'une et réhausser l'autre. Nous vous admirons et nous vous donnons notre appui. Il est courant, aujourd'hui, d'envisager l'efficacité et les projets des Nations Unies d'une manière peu optimiste. Un observateur international réputé a fait l'autre jour l'observation suivante : "L'Organisation des Nations Unies n'a jamais été aussi chancelante qu'à l'heure actuelle". Votre prédécesseur, monsieur le Secrétaire général, a qualifié la phase que traversait l'Organisation de "période d'épreuves".

25. Un grand nombre d'exemples semblent justifier ce sentiment de défaitisme. La communauté internationale paraît souvent incapable d'empêcher les guerres, elle fait preuve d'impuissance devant les actes de terrorisme et d'apathie devant le spectacle de la faim et de la misère, de même que d'irresponsabilité en permettant que des torts

irréparables soient causés à l'environnement. Nous pouvons tenter d'expliquer cette situation en soulignant que, dans un monde d'Etats souverains, l'Organisation des Nations Unies ne peut que refléter les faiblesses de la société internationale qui lui a donné naissance. Maintes et maintes fois, l'égoïsme national semble toujours constituer le principe dominant de cette société.

26. Cela est à la racine de la profonde anxiété qui s'est emparée du monde. Nous avons appris depuis longtemps, en particulier pendant la plus grande partie de ce siècle, que le nationalisme avait des imperfections; cependant, l'humanité n'est pas près de faire disparaître les Etats souverains. En fait, les événements marquants du siècle, en détruisant les anciens empires et en multipliant de nouvelles souverainetés, n'ont fait que raviver le nationalisme. Les nouveaux Etats ne sont pas disposés à renoncer aux avantages qu'ils pensent que les Etats plus anciens ont acquis grâce à l'indépendance nationale. Certains projets socio-économiques de grande envergure ne peuvent, en fait, être réalisés que dans un climat d'indépendance et, même si certains avantages inhérents à l'indépendance peuvent se révéler illusoire, cette dernière affirmation ne peut être concluante, étant donné que la Charte des Nations Unies établit la souveraineté nationale comme un principe fondamental.

27. Ce sont là des arguments de poids. C'est pourquoi il est peu réaliste d'envisager sur le plan international un ordre plus rationnel où le système, fondé sur des unités nationales souveraines, aurait été remplacé. Au lieu de cela, il est plus logique et plus positif d'essayer de transformer le système existant et de l'inciter, au besoin, à trouver un antidote à ses propres poisons.

28. Récemment, nous avons été témoins de faits nouveaux et encourageants à cet égard. Même durant la courte période qui s'est écoulée depuis la dernière session, les relations entre les grandes puissances se sont transformées de façon remarquable; les deux superpuissances nucléaires ont signé une déclaration de principes régissant leurs relations<sup>1</sup>, un accord limitant les systèmes de missiles antibalistiques<sup>2</sup> et un accord provisoire sur la limitation des armes utilisées à des fins stratégiques<sup>3</sup>. De plus, l'Union soviétique et les Etats-Unis ont réaffirmé leur intention, déjà annoncée par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*], de poursuivre les négociations visant à mettre fin à la course aux armes nucléaires et à adopter des mesures concernant le désarmement nucléaire<sup>2</sup>. Les Etats dotés d'armes nucléaires qui ont parrainé le Traité sur la non-prolifération ont la responsabilité particulière d'adopter des mesures visant à freiner la course aux armements, empêchant ainsi toute

<sup>1</sup> Principes fondamentaux régissant les relations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques; texte signé à Moscou le 29 mai 1972.

<sup>2</sup> Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles, signé à Moscou le 26 mai 1972.

<sup>3</sup> Convention provisoire entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur certaines mesures concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signée à Moscou le 26 mai 1972.

prolifération ultérieure d'armes nucléaires. L'une de ces mesures pourrait consister en l'interdiction totale de toute forme d'essai nucléaire. Il est temps que les deux super-puissances cessent leurs essais souterrains, que les deux nations qui poursuivent leurs essais dans l'atmosphère mettent fin à ceux-ci et que l'on signe un traité d'interdiction totale des essais nucléaires.

29. La communauté internationale est en droit de s'attendre que les accords conclus à Moscou conduisent à l'établissement de mesures de plus grande envergure pour ce qui est du contrôle des armes nucléaires et du désarmement. Cela ne signifie pas, toutefois, que la communauté sous-estime l'importance historique de ce qui a déjà été accompli, mais plutôt que la recherche d'un avantage unilatéral, sur le plan stratégique, est devenue auto-destructrice et illusoire et qu'il faudra, dans l'avenir, envisager le désarmement au moyen d'une stabilisation de l'équilibre des forces nucléaires.

30. Durant la courte période que j'ai mentionnée, la République populaire de Chine a pris la place qui lui revenait de droit au sein des Nations Unies, à la grande satisfaction du Canada. Les relations entre les Etats-Unis et la Chine et entre la Chine et le Japon se sont améliorées d'une manière certaine. En Europe, théâtre de deux guerres mondiales, notre génération a été le témoin des mesures les plus importantes que l'on ait prises pour rétablir des relations entre la République fédérale d'Allemagne, d'une part, et la République démocratique allemande, la Pologne et l'Union soviétique, d'autre part. Les premières négociations d'ordre général sur la coopération et la sécurité européennes, depuis la période précédant la seconde guerre mondiale, seront bientôt entreprises, de même que seront entamées des négociations visant à une réduction réciproque et équilibrée des forces en Europe.

31. La prudence nous incite à déclarer que ces faits nouveaux ne constituent qu'un début de solution. Néanmoins, il pourrait y avoir là le plus grand changement susceptible de survenir dans l'ordre international, et ce depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Si nous avons raison de dire que l'Organisation des Nations Unies reflète l'ordre international sur lequel elle est fondée, comment risquerions-nous de nous tromper en espérant que ces débuts amèneront également, tôt ou tard, à une transformation des Nations Unies ? D'autres faits nouveaux nous permettent également d'entretenir un certain espoir. Les deux Allemagnes et les deux Corées ont entrepris des pourparlers qui, même s'ils s'avèrent extrêmement difficiles, nous laissent espérer que, dans un avenir plus ou moins rapproché, le principe de l'universalité des Nations Unies sera raffermi en permettant aux peuples des pays divisés de se joindre à l'Organisation. Ce principe sera également renforcé lorsque l'autodétermination mettra fin, une fois pour toutes, à l'époque des empires coloniaux, en particulier en Afrique où se posent les problèmes les plus difficiles concernant la dignité et la liberté de l'homme. Bien que les délibérations récentes du Conseil de sécurité n'apportent que peu d'appui à ce point de vue, nous pensons qu'il n'est plus illusoire de concevoir des situations où le Conseil fonctionnera comme l'avait d'abord prévu la Charte, c'est-à-dire grâce à un consensus de ses membres permanents et de l'Organisation des Nations Unies dans son

ensemble, dans un esprit de collaboration plutôt que d'affrontement.

32. Selon les termes de la Charte, nous avons créé les Nations Unies "afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre". Depuis la fondation de l'Organisation, on a réalisé au cours de la dernière année des progrès plus considérables qu'au cours de toute année antérieure pour prévenir ce danger. En ce qui concerne la menace d'une guerre nucléaire à l'échelle mondiale, l'évolution heureuse des relations entre les grandes puissances permet à l'humanité d'éprouver de profonds sentiments de soulagement, de reconnaissance et de satisfaction.

33. Ne serait-il pas d'une amère ironie que ce monde meilleur et plus sûr qui semble enfin être une possibilité plutôt qu'un rêve se transformât, au contraire, en un monde ouvert à de nouvelles formes de violence ?

34. A maintes reprises, les petites nations ont demandé instamment que cessent la course aux armes nucléaires et l'affrontement sur le plan nucléaire. Nous avons cherché à établir un ordre international au sein duquel les grandes puissances ne se sentiraient ni tentées, ni obligées d'exercer une surveillance policière sur le monde. A l'heure actuelle, ces grandes puissances s'orientent dans une telle voie, dans leur propre intérêt et dans celui de nous tous. Cette sécurité et cette liberté nouvelles, dont pourraient ainsi bénéficier les grandes nations comme les petites, devraient-elles se disperser en de nouvelles formes de violence ? Devons-nous admettre que seule la crainte d'une escalade des armes nucléaires nous a permis d'accomplir un progrès limité, au cours de la dernière génération, en ce qui concerne la lutte contre le recours à la force ? Cependant, la communauté internationale n'est pas encore parvenue à trouver de réponse au dilemme de décider à quel moment la violence localisée a des répercussions internationales tellement grandes et tellement évidentes qu'elle cesse d'être une affaire purement nationale. Nous avons dû faire face à ce problème l'année dernière, lors de la crise du Bangladesh. Mais, même lorsque la violence se situe nettement sur le plan international, nos moyens de la combattre sont souvent très insuffisants. Dans le monde, certains individus, certains groupes, semblent croire que les normes d'une vie internationale civilisée ne s'appliquent pas dans leur cas. Ils estiment qu'ils ont le droit de présenter leurs griefs en se servant de moyens aussi radicaux que les enlèvements, la piraterie, le meurtre, la terreur et la violence généralisées.

35. Ce problème ne cesse de croître, au point d'être devenu universel. Mon pays a connu une expérience tragique par suite d'actes de violence de ce genre. Les Canadiens ont une horreur instinctive de cette violence, d'où qu'elle survienne. Le Gouvernement canadien ne comprend que trop bien le choix déchirant que doivent faire les gouvernements qui sont soudainement aux prises avec le cauchemar de la violence.

36. Le terrorisme revêt de nombreuses formes. Il est provoqué par une gamme très vaste de situations complexes. Le pour et le contre de ces situations fait l'objet d'âpres contestations; il n'est que raisonnable de le reconnaître. On ne saurait toutefois se désintéresser du

problème parce qu'il est difficile et il ne saurait y avoir de trêve avec la violence. Certains actes de terrorisme sont l'œuvre de déments nourris d'illusions; d'autres, l'œuvre de gens frustrés, désespérés, qui sont prêts à sacrifier leur vie et celle d'innocents pour ce qu'ils considèrent comme une noble cause. Lorsque nous convenons de la noblesse d'une cause, nous avons tendance à pardonner le terrorisme. Mais est-il sage de le faire? L'acte que nous pardonnons aujourd'hui peut être celui que nous regretterons demain s'il se retourne contre nous. En définitive, le terrorisme nuit à tous et à chacun. Il constitue une attaque contre la civilisation tout entière. La violence engendre la violence, le meurtre répond au meurtre et l'ordre dégénère en chaos.

37. Par conséquent, la délégation canadienne approuve l'initiative prise par le Secrétaire général de faire inscrire la question du terrorisme à l'ordre du jour [A/8791 et Add.1]. Certaines délégations ont des réserves quant au débat qui va se dérouler à l'Assemblée. Certaines craignent que ce débat ne soit trop diffus pour être de la moindre utilité; d'autres qu'il ne soit trop restreint pour être constructif. Point n'est besoin qu'il en soit ainsi. Notre délégation considère ce débat comme un moyen d'attirer l'attention internationale sur toute la gamme des actes de terrorisme, et d'encourager l'intervention d'organismes internationaux comme l'Organisation de l'aviation civile internationale, la Croix-Rouge internationale, ainsi que celle des gouvernements dans l'exercice de leurs compétences respectives ou dans l'exécution d'accords bilatéraux.

38. Les moyens de traiter le problème seront aussi variés que les formes qu'il revêt. Certains instruments de droit international existent déjà à cette fin. Il nous faudra les renforcer au plus tôt en amenant le plus grand nombre possible d'Etats à les ratifier. Nous aurons besoin, peut-être, d'un mécanisme nouveau, de nouveaux instruments de droit international aussi. Il nous faut donc les créer sans tarder. Comment le monde, qui a déclaré que l'esclavage, la piraterie et le trafic des stupéfiants dépassaient les bornes de la vie civilisée, ne parviendrait-il pas à faire échec au terrorisme? Le Gouvernement du Canada, qui a déjà modifié sa législation nationale, est devenu partie à des négociations bilatérales visant à limiter le terrorisme sous forme de piraterie aérienne et a ratifié les conventions internationales pertinentes; il est prêt maintenant à participer activement au renforcement du droit international de façon à déclarer le terrorisme hors la loi.

39. C'est une tâche gigantesque, mais les Nations Unies ont su relever, par le passé, des défis tout aussi difficiles. Puisque nous ne pouvons nous attendre à la disparition des loyautés nationales, nous devons nous efforcer de les atténuer en favorisant dans l'esprit des hommes et des gouvernements un sens plus aigu de leurs responsabilités à l'égard de la communauté internationale tout entière. J'affirme que la conscience de cette responsabilité progresse selon un cheminement étranger aux générations précédentes.

40. Prenons par exemple le domaine des droits de l'homme. Il serait facile de relever de par le monde d'innombrables exemples de violations des droits de l'homme. La tâche qui consiste à susciter et à assurer le

respect des valeurs internationales reconnues a été décourageante. De profondes différences historiques et culturelles ont engendré des opinions fort divergentes sur la source véritable et l'étendue des droits civils. Ces différences sont profondes. Comment légiférer de manière à les éliminer? Néanmoins, je vous le signale, par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels [résolution 2200 A (XXI), annexe], la communauté internationale a légiféré à bon escient. En agissant ainsi, elle a reconnu que la souveraineté des Etats a ses limites et que certains droits sont le propre des particuliers, notamment le droit à la vie et à la liberté, le droit à l'autonomie et à la sécurité personnelles, le droit à une justice équitable et expéditive, le droit à la liberté de pensée, à la liberté de conscience et à la liberté religieuse, enfin le droit de quitter tout pays, y compris le sien.

41. Il s'agit maintenant d'assurer en pratique le respect de ces droits. En ce qui concerne mon pays, je suis heureux de déclarer que les difficultés constitutionnelles qui ont jusqu'à maintenant empêché le Canada de ratifier les Pactes relatifs aux droits de l'homme sont en voie d'être aplanies. Grâce à l'expérience nationale et à l'exemple international, les Canadiens comprennent maintenant que le domaine des droits de l'homme constitue une autre sphère où les obligations nationales et internationales se complètent.

42. Certaines des plus graves atteintes au respect des droits de l'homme surviennent aujourd'hui en Afrique. Le système même de l'*apartheid* en Afrique du Sud contredit les principes reconnus par la communauté internationale dans les deux pactes relatifs aux droits de l'homme. En Rhodésie, un régime illégal continue d'interdire à la majorité de ses citoyens l'espoir même de jouir des droits fondamentaux qui leur reviennent. Et maintenant, en Ouganda, on a vu apparaître une forme nouvelle de danger. Je n'ai pas l'intention de traiter cette question quant au fond. De toute évidence, cependant, la situation en Ouganda exige que le Gouvernement de ce pays fasse preuve de la plus grande prudence afin de permettre à la communauté asiatique de quitter le pays dans des conditions de dignité et de sécurité raisonnables. Les autres gouvernements doivent, aussi, se montrer humains, de sorte que les dizaines de milliers de personnes qui pourront par la suite être visées par des mesures d'expulsion soient accueillies généreusement par les nombreux pays du monde où leurs talents pourraient s'exprimer de manière utile.

43. Les vastes programmes de coopération économique entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement constituent un autre exemple où le sens grandissant des responsabilités à l'endroit de la communauté internationale traduit maintenant un nationalisme éclairé. L'idée même de cette entreprise mondiale a pris racine dans la conscience du public au cours des 20 dernières années seulement. Là encore, ceux qui cherchent des raisons de se décourager après un effort relativement bref trouvent ici un nouvel argument tout fait. Grâce aux statistiques de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, nous savons que les revenus par habitant des pays industrialisés — déjà beaucoup plus élevés que ceux du tiers monde — s'accroissent à un rythme deux fois plus

rapide que ceux des pays en voie de développement. Nous savons que dans les pays développés, la consommation d'énergie par habitant est de cinq à dix fois la moyenne mondiale et qu'indépendamment des différences de teneur en protéines, la consommation d'aliments calorifiques par habitant est presque le double de cette consommation dans le monde en voie de développement.

44. Ces écarts sont considérables. Certains vont s'aggravant. Entre-temps, les efforts déployés par les pays en voie de développement pour renforcer leur économie sont partiellement consacrés à faire vivre des populations qui, en Asie, en Afrique et en Amérique latine, s'accroissent à un rythme qui varie entre deux à trois pour cent par an, soit le double ou plus du taux de croissance de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

45. Les ressources consacrées à la solution de ces problèmes de développement et de disparité sont nettement insuffisantes. Pour en augmenter la quantité et la qualité, les pays en voie de développement doivent poursuivre leurs efforts héroïques et les pays nantis, de leur côté, doivent trouver les moyens de rehausser le volume de leur contribution. Il convient aussi de s'attaquer aux problèmes sociaux, étant donné l'interdépendance du progrès social et de la croissance économique.

46. Au Canada, je suis heureux de le dire, la conscience que le public a de ces problèmes a permis au gouvernement d'affecter des ressources toujours plus grandes aux programmes de coopération économique. Je pense que cette tendance se maintiendra. Elle s'accompagnera d'une volonté accrue d'assurer cette coopération en adaptant les ressources dont nous disposons aux besoins réels de nos partenaires. Nous prévoyons en même temps l'adoption de mesures destinées à améliorer les conditions d'accès à nos marchés des pays en voie de développement.

47. Dans les relations économiques en général, certaines tendances actuelles justifieraient un certain pessimisme. Dans le cadre international actuel, il n'est pas facile de concilier les relations commerciales des économies industrialisées avec celles du monde en voie de développement, ni les économies de marché avec les économies socialistes. Il existe, parmi les principales nations commerçantes, des tendances alarmantes au protectionnisme, tendances qui accompagnent en partie la constitution de blocs commerciaux.

48. L'appareil monétaire international connaît des tensions extrêmes et exige une stabilisation immédiate. Néanmoins, tous ces problèmes ont été reconnus comme tels. Ils font l'objet d'une étude sans relâche au sein du Conseil économique et social, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Fonds monétaire international et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, dans les commissions économiques régionales et ailleurs encore. Ces efforts ne sont pas vains, du reste; en dernière analyse, le sentiment de poursuivre un but commun permet peu à peu de concilier les différences nationales.

49. Si nous voulons faire le point, il suffit de nous rappeler le chaos économique de l'entre-deux-guerres. Le

nationalisme agissant s'est alors allié à l'ignorance des réalités économiques pour conduire le système économique mondial à sa ruine. Combien d'échecs politiques de cette période découlent d'une faillite économique ! Malgré leurs faiblesses, l'actuelle structure économique mondiale et le cadre institutionnel de la coopération économique qui s'est constitué sous les auspices des Nations Unies représentent une amélioration incommensurable.

50. Toutefois, l'exemple le plus saisissant d'un essor rapide de la conscience internationale et du sentiment de responsabilité internationale est sans doute celui qui s'est fait jour au sujet de la protection de l'environnement. Il y a 10 ans à peine, les atteintes à l'équilibre écologique n'intéressaient que les spécialistes. Le public dans son ensemble et les gouvernements dans leur ensemble n'avaient guère conscience des problèmes de cet ordre. En l'espace de quelques années, nous avons graduellement compris que nous endommagions peut-être irrémédiablement l'ordre naturel qui assure le maintien de la vie sur la planète.

51. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement a constitué la première réponse de la communauté mondiale à ce défi. Elle comptera certainement parmi les grandes conférences de l'histoire des Nations Unies. La Conférence a établi dans sa Déclaration<sup>4</sup> une sorte de "charte de l'environnement", qui fournira une base solide pour l'élaboration du droit international de l'environnement et l'établissement d'autres mesures de coopération destinées à protéger et à améliorer l'environnement. Les recommandations du plan d'action convenu à la Conférence<sup>5</sup> démontrent la volonté des gouvernements de se consacrer à la réalisation de cet objectif. L'adoption de ces recommandations en conformité avec la vigueur et la détermination qui se font jour dans la Déclaration constitueront, de l'avis du Canada, l'une des plus nobles réalisations de la présente session. La Conférence de Stockholm a proclamé les principes fondamentaux du droit international de l'environnement.

52. La communauté internationale a maintenant l'occasion de faire un pas de plus en renforçant la partie du régime juridique international qui affecte l'environnement. Il s'agit du droit de la mer. Le Canada, comme de nombreux autres pays, favorise la convocation de la troisième conférence sur le droit de la mer en 1973, mais à condition que les travaux préparatoires le justifient. Il faudra d'abord que le Comité des fonds marins<sup>6</sup> tienne deux autres séances en 1973 et la conférence pourrait alors être lancée officiellement par une réunion d'organisation en automne 1973.

53. Les auteurs de la Charte des Nations Unies avaient certaines idées bien arrêtées sur les moyens de préserver la paix et la sécurité internationales. Ils avaient reçu en

<sup>4</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), chap. I.

<sup>5</sup> *Ibid.*, chap. II, sect. B.

<sup>6</sup> Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale.

héritage un appareil social, économique et juridique qu'ils ont perfectionné eux-mêmes, mais les plus clairvoyants d'entre eux n'auraient cependant pas pu prévoir un grand nombre des problèmes qui se sont posés depuis lors aux Nations Unies. Toute la gamme des opérations de maintien de la paix, la transition vers le monde postcolonialiste, le mécanisme de coopération économique entre les pays développés et les pays en voie de développement, la protection étendue des droits de l'homme, les travaux accomplis sur l'environnement, le fond des mers et l'espace extra-atmosphérique, toutes ces réalisations ont suscité des activités que personne n'aurait pu imaginer en 1945.

54. L'Organisation s'est montrée remarquablement à la hauteur de ses tâches. Elle l'a fait en créant un réseau d'institutions vaste et complexe, à tel point même que les Nations Unies ont besoin, pour maintenir leur autorité, d'une direction vigoureuse sur le plan tant administratif que politique. Assurer à l'appareil des Nations Unies un fonctionnement des plus efficaces sur une base financière saine et équitable, voilà qui constitue un problème prioritaire. La délégation canadienne déploiera tous ses efforts pour que ce problème reçoive l'attention soutenue qu'il commande. Parler de coûts et de complexité, c'est toutefois rappeler aussi que pour assurer la souplesse et le dynamisme aux Nations Unies, il faut y mettre le prix.

55. J'affirme, pour ma part, que les Nations Unies ont bien fait preuve de ces qualités. Les défis successifs de la dernière génération ont été relevés moyennant deux modifications seulement de la Charte, l'accroissement du nombre des membres du Conseil de sécurité et de celui du Conseil économique et social. En outre, nous avons étendu les mécanismes prévus par la Charte en donnant à celle-ci une interprétation vivante. Bien qu'il ait été difficile d'obtenir dans la pratique le consensus nécessaire pour modifier la Charte, cela ne semble pas avoir empêché les Nations Unies d'évoluer avec le temps. Le Canada est disposé à étudier sérieusement toutes propositions précises visant à modifier la Charte ou à en améliorer l'application, à condition que ces propositions reçoivent l'appui de la plupart des Etats Membres. Je ne suis cependant pas convaincu que la nouvelle Charte qui pourrait être adoptée maintenant serait meilleure que celle de 1945.

56. J'ai parlé sur un ton d'espoir. On pourra m'en tenir rigueur, mais j'ai la conviction que cette perspective est juste. Nous devons faire porter tous nos efforts sur les problèmes de l'heure. L'Assemblée devrait se donner pour tâche principale l'adoption de mesures visant à prévenir le terrorisme, à consolider nos premiers progrès dans le domaine de l'environnement, à assurer la réforme administrative et budgétaire, à protéger les droits de l'homme en Afrique et ailleurs, ainsi qu'à élaborer le droit international, surtout le droit de la mer et le droit régissant les détournements d'avions. Entre-temps, le Conseil de sécurité pourrait bien être saisi de problèmes menaçant la paix, par exemple, si la tension qui règne actuellement au Moyen-Orient augmentait de manière alarmante. Toutes ces questions font l'objet d'une vive inquiétude. Nous savons que le fait de les régler, le seul fait de les aborder nous vaudra quelquefois des moments de colère, de frustration et de désespoir.

57. Il faut donc par correctif salubre relever la tête et nous rappeler la grande œuvre que les Nations Unies ont accomplie par le passé et chercher à découvrir, dans les affaires humaines, des signes qui permettent d'espérer que les plus grandes réalisations de l'Organisation sont encore à venir.

58. M. MEDICI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur, monsieur le Président, de vous adresser, au nom du Gouvernement italien, nos bons vœux et nos félicitations. Je m'adresse non seulement à un éminent homme d'Etat, mais au représentant d'un noble peuple dont les Italiens se sentent très proches car ils partagent avec lui nombre de traditions et le même amour profond de la paix. Je me rappelle le travail important réalisé par cette assemblée, l'an dernier, sous la direction de votre illustre prédécesseur, M. Adam Malik, et je suis certain que les résultats de la session en cours se révéleront tout aussi fructueux.

59. Je tiens aussi à assurer le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, que je lui suis sincèrement reconnaissant du dévouement avec lequel il a entrepris la tâche difficile qui est la sienne au service de l'Organisation. Il sait qu'il peut compter sur l'appui de mon gouvernement qui l'aidera à s'acquitter de sa noble mission en tant qu'interprète fidèle de l'esprit de la Charte.

60. Les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont parlé des espoirs et des inquiétudes de leurs peuples. Mais, à mon avis, la note la plus significative que nous ayons entendue jusqu'ici dans cette assemblée mondiale est une note d'espoir.

61. En dépit des conflits qui persistent, en dépit des nationalismes égoïstes, en dépit du déferlement de violence qui n'est plus contenue par le droit national ou international, nous pensons tous qu'il y a une diminution de la tension dans les relations internationales.

62. Parlons tout d'abord de l'Asie, où, depuis 25 ans, fait rage le pire des conflits, mais où nous pouvons voir maintenant certains symptômes encourageants. Deux grands peuples, le peuple chinois et le peuple japonais, essaient de combler le fossé qui les a séparés récemment. C'est là un événement qui peut grandement contribuer à l'amélioration et à une plus grande stabilité de la communauté internationale. La Corée du Nord et la Corée du Sud se dirigent vers une normalisation de leurs relations et nous espérons que rien ne viendra entraver cette évolution, nouvelle et prometteuse. Dans le sous-continent asiatique, la porte est maintenant ouverte aux négociations : si cette voie est suivie avec bon sens, il sera possible de rétablir l'harmonie entre les Etats de cette vaste région, et ce au profit de toute la communauté internationale. Dans cet esprit, nous espérons pouvoir bientôt accueillir parmi nous le Bangladesh.

63. L'évolution récente des événements en Europe ne peut que contribuer d'une façon décisive à la stabilité du vieux continent et, par conséquent, de l'ordre international dans son ensemble. La Communauté, que les pays d'Europe occidentale construisent, est en train de se renforcer et de

s'élargir. Elle est et restera une association de peuples libres, reposant sur le patrimoine d'une civilisation commune et sur un concept commun de la démocratie, du progrès social et de la dignité de l'homme. Cette association d'Etats est et restera ouverte à la coopération avec le reste du monde.

64. La Communauté européenne a l'intention de se montrer à la hauteur de ses responsabilités en ce qui concerne ses relations avec les autres Etats, et notamment avec les pays en voie de développement. L'une des questions les plus importantes devant être examinée à la prochaine conférence au sommet à Paris, en octobre prochain, est le plan de coopération avec ces pays. La Communauté européenne a l'intention d'honorer les engagements qu'elle a pris à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à l'égard du développement des échanges commerciaux dans le cadre d'un système de préférences généralisées.

65. L'un des objectifs principaux de la Communauté est de combler petit à petit le fossé qui divise l'Europe depuis 25 ans, grâce à un dialogue réaliste et constructif. La Communauté essaie d'établir des relations nouvelles, fondées sur la reconnaissance de la réalité, la confiance mutuelle et le libre échange de personnes, de renseignements et d'idées. Si, comme nous l'espérons, le résultat des négociations en cours afin de normaliser les relations entre les deux Etats de la nation allemande est positif, on aura éliminé un important obstacle à la coopération européenne.

66. Ce processus sera encouragé par la Conférence européenne sur la sécurité et la coopération. Dans cet esprit, nous travaillons à sa mise sur pied d'une façon appropriée.

67. Mais l'Europe ne peut pas se sentir en sécurité si la paix ne règne pas également en Méditerranée. Malheureusement, le spectre de la guerre menace encore le Proche-Orient, et les résolutions des Nations Unies sont demeurées, jusqu'ici, à l'état de bonnes intentions.

68. De plus, malgré les appels lancés aux parties directement en cause dans le conflit, nous constatons maintenant une reprise de la violence qui menace d'échapper à notre contrôle. Cette tension découle de l'absence de progrès dans l'élaboration d'une juste solution du conflit dans cette région. Les Nations Unies ont le devoir d'encourager les parties — aussi bien que les puissances qui exercent une certaine influence dans la région — à agir de façon à trouver une solution juste. Nous continuons à penser que l'application de toutes les parties de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, est la façon la plus valable de parvenir à un règlement durable dans la région.

69. La détente va nécessairement de pair avec le problème du désarmement. Voilà pourquoi je dois souligner l'intérêt que mon gouvernement a toujours attaché à cette importante question, essentielle pour le renforcement de la paix.

70. Nous sommes fermement engagés à l'égard des objectifs de la Conférence du Comité du désarmement et nous espérons que lorsque celle-ci reprendra ses travaux, les

importantes négociations entreprises par cet organe aboutiront à des résultats positifs. Nous espérons également que la reprise des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques permettra d'aboutir à des résultats fructueux.

71. Enfin, nous accueillons avec intérêt la proposition de réunir une Conférence mondiale sur le désarmement. Cette initiative sera d'autant plus efficace si elle a l'appui général des Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris toutes les puissances nucléaires, et si elle est préparée comme il convient par un organe représentatif approprié.

72. Entre-temps, des propositions ont été soumises, visant à limiter les armements à l'échelle régionale. A notre avis, ces propositions doivent être envisagées dans le cadre de l'équilibre général des forces. Ces initiatives régionales, par conséquent, seraient favorisées par l'institution d'un appareil tel que la Conférence mondiale sur le désarmement.

73. Nous avons donc toutes raisons de penser que nous sommes au seuil d'une nouvelle ère de progrès vers la détente. Néanmoins, nous devons faire ce qu'il faut pour éviter que s'établisse un nouveau type de relations internationales aux dépens de la liberté des peuples et de l'indépendance des nations. L'apparition de puissances nouvelles sur la scène mondiale devrait s'accompagner d'une participation de plus en plus étroite de tous les pays à la vie de la communauté internationale.

74. Notre Assemblée qui, l'an dernier, a finalement accueilli les représentants du grand peuple chinois, devrait accorder la plus grande attention à ce problème. Une autre mesure importante sera vraisemblablement prise pour atteindre l'objectif d'universalité des Nations Unies. Nous espérons que les deux Etats allemands parviendront à mener à terme leurs négociations avec succès et qu'ils pourront ainsi se joindre à nos rangs.

75. Il est difficile pour d'autres Etats que nous appelons divisés de devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois les négociations en cours entre les deux Corées permettent quelque espoir. De meilleures perspectives découlent également de la détermination confirmée du Gouvernement des Etats-Unis de retirer toutes ses troupes du Viet-Nam. Je tiens à exprimer ici les vœux du peuple et du Gouvernement italiens au peuple vietnamien si durement éprouvé par les horreurs de la guerre. J'espère que, dans un proche avenir, tous les peuples de l'Indochine pourront, dans la sécurité et l'indépendance, se consacrer à la reconstruction de leurs pays.

76. La pleine réalisation des objectifs de la décolonisation, solennellement et à maintes reprises énoncés par cette assemblée, ouvrira les portes des Nations Unies à quelques peuples nouveaux qui aspirent encore à l'indépendance. Le Gouvernement italien confirme son plein appui à cet objectif. Nous sommes convaincus que nous devons faciliter, dans l'esprit de la Charte et conformément à ses dispositions, le processus historique qui éliminera les derniers vestiges du colonialisme, tout particulièrement dans le continent africain.

77. Grâce à la prévoyance de ses fondateurs, l'Organisation des Nations Unies est assez souple pour pouvoir, après plus d'un quart de siècle, aborder des problèmes imprévus, tels que ceux des pays en voie de développement, du fossé technique et scientifique et de la protection de l'environnement. Cependant, nul ne peut nier que, pour ce qui est de la question du maintien de la paix et de la sécurité, la réalité internationale a suivi une voie différente de celle qui a été préconisée en 1945, frustrant ainsi en partie les espoirs nourris à l'origine.

78. Tandis que les grandes puissances passaient lentement de l'"équilibre de la terreur" au dialogue qui était le produit de ce que l'on appelle l'"équilibre de la prudence", les membres de la communauté internationale augmentaient en nombre et de nouveaux centres d'influence apparaissaient. Ces nouveaux centres, grâce à la contribution importante qu'ils peuvent apporter au développement économique et culturel, devraient pouvoir participer plus pleinement au système de sécurité collective créé par la Charte.

79. Le Gouvernement italien, à maintes reprises, a fait connaître à cette assemblée son opinion sur la question de la sécurité internationale.

80. Le maintien de la paix exige non seulement des mesures destinées à éviter des conflits éventuels ou à régler ceux qui existent, mais aussi un engagement global tendant à éliminer graduellement les causes plus profondes et parfois anciennes de conflits. Il faut inclure parmi celles-ci tous les types d'ingérence dans les affaires intérieures des pays, toute restriction de la souveraineté ou toute tentative de limiter la liberté qu'a chaque peuple de choisir le régime sous lequel il veut vivre. Si dans certains continents, ces maux sont les séquelles de la politique coloniale du passé, dans d'autres, ils sont la conséquence de la politique de la puissance.

81. Nous devons nous engager également à lutter contre les graves violations des droits de l'homme. Le génocide, la discrimination raciale et la persécution politique, beaucoup plus inacceptables lorsqu'ils se produisent sous le couvert de la légalité, constituent une menace permanente à la paix.

82. La recherche de la paix doit viser à réduire le déséquilibre économique qui divise les pays et freine le progrès vers une égalité de fait entre les hommes de races différentes.

83. Par conséquent, nous devons nous efforcer de faire respecter davantage le droit international. Nous pouvons y parvenir en renforçant les moyens d'obtenir le règlement pacifique des différends internationaux, en rehaussant le rôle de la Cour internationale de Justice, en élaborant et en codifiant le droit international et en créant des instruments efficaces de maintien de la paix au sein des Nations Unies. Il est également nécessaire de résoudre les graves problèmes qui découlent du terrorisme et des représailles, qui font tant de victimes innocentes dans diverses régions du monde. A cet égard, nous avons entendu avec intérêt la proposition du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Rogers [2038ème séance], et nous étudierons avec le plus grand soin le projet

de convention qu'il a soumis à notre assemblée [A/C.6/L.850]. Nous sommes prêts à participer à la préparation d'un texte de projet de résolution qui puisse recueillir un très large appui.

84. Nous devons, à notre avis, nous demander si la structure des Nations Unies permet à notre organisation de s'acquitter de ses tâches actuelles. Le Gouvernement italien estime que, tout en respectant pleinement les principes et les objectifs de la Charte tels qu'ils ont été posés, il faudrait ajuster certaines structures de notre Organisation aux réalités et aux exigences nouvelles qui sont apparues au cours des 25 dernières années. Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères du Brésil, M. Gibson Barboza, à l'ouverture de la discussion générale :

"Il est incontestable, à notre avis, que la participation des puissances moyennes et petites serait extrêmement constructive et stimulante; elle équivaldrait à une transfusion de sang nouveau qui pourrait peut-être guérir la sclérose dont souffrent des structures qui ont vieilli sans, apparemment, qu'on s'en rende compte." [2038ème séance, par. 19.]

85. A ce sujet, le Secrétaire général a dit, dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation, que la sécurité collective ne devrait pas reposer uniquement sur l'accord d'un petit nombre de puissances [A/8701/Add.1, p. 2]. Nous devons dépasser l'image des Nations Unies en tant que "gardien de la paix" et nous efforcer de faire de notre organisation un instrument capable d'éliminer les causes fondamentales de la tension internationale, d'harmoniser les intérêts opposés et de créer de meilleurs niveaux de vie pour tous les peuples.

86. Qui plus est, une façon nouvelle d'aborder les problèmes de la paix et de la sécurité requiert le renforcement du Conseil économique et social. La capacité de ce dernier de travailler à la réalisation des buts des Nations Unies dans le domaine du développement économique, du progrès social et de la protection des droits de l'homme doit devenir plus incisive.

87. Nous pensons d'autre part que les responsabilités au sein de notre organisation devraient être mieux réparties, compte tenu de la contribution que chaque pays Membre peut apporter, contribution proportionnée à sa capacité, dans le sens de la réalisation des objectifs que j'ai cités.

88. Sans aucun doute, le monde doit beaucoup au sens des responsabilités dont font preuve les grandes puissances militaires. Mais la notion de paix et de sécurité, que j'ai mentionnée plus tôt, montre que le moment est venu pour d'autres pays de partager les responsabilités à l'échelle mondiale. Je songe aux pays qui, bien qu'ils ne soient pas et ne choisissent pas d'être des puissances dotées d'armes nucléaires, peuvent quand même apporter une contribution substantielle au maintien de la paix, du fait qu'ils sont en mesure d'encourager et de faire avancer le progrès économique, social, scientifique, technique et culturel de l'humanité. C'est donc avec satisfaction que nous avons entendu ce qu'a dit M. Rogers dans son intervention. Je le cite :

“ . . . nous croyons que, pour maintenir l'influence et l'autorité du Conseil de sécurité, il faut trouver les moyens d'assurer la représentation d'Etats autres que les membres permanents actuels et dont les ressources et l'influence constituent un élément majeur dans les affaires du monde.” [2038<sup>ème</sup> séance, par. 64.]

Mon pays espère que cette attitude constructive sera adoptée par les autres membres permanents du Conseil de sécurité.

89. Le rôle que jouent les Nations Unies et leurs institutions spécialisées croît sans cesse; il est unique. Pour être de plus en plus en mesure de s'attaquer aux causes profondément enracinées de la tension internationale, les Nations Unies doivent faire participer un plus grand nombre d'Etats à la prise de décisions en y associant les nouveaux pays. Cela dit, les Nations Unies doivent s'assurer la coopération des grandes forces démocratiques du monde. Les institutions démocratiques, dans les sociétés nationales, continuent à vivre et à fonctionner grâce au plein appui de leurs principales forces politiques. De même, la vitalité et l'efficacité d'une organisation mondiale dépendent, dans une grande mesure, du respect et de la contribution des nations les plus influentes.

90. Pour terminer, je voudrais réitérer la véritable confiance du Gouvernement italien envers les Nations Unies et les buts et principes de la Charte. Je voudrais également vous assurer à nouveau que le Gouvernement italien, interprétant le sens profond de dévouement à la cause de la paix de son peuple, continuera de fournir sa pleine coopération aux Nations Unies,

*Sir Keith Holyoake (Nouvelle-Zélande), vice-président, prend la présidence.*

91. M. NGUZA KARL-i-BOND (Zaire) : Il est de coutume qu'à cette période de l'année, ce palais de verre et d'acier de Manhattan soit le témoin des rencontres des envoyés spéciaux venus des quatre coins du monde et offre l'occasion à l'opinion publique internationale d'entendre des discours marquant les positions des gouvernements sur les problèmes politiques et économiques de l'humanité.

92. Envoyé spécial du général de corps d'armée Mobutu Sese Seko, je viens à cette tribune des Nations Unies et devant l'unique aréopage que vous constituez, présenter les vues et considérations du Mouvement populaire de la révolution, notre grand parti politique national, et du Conseil exécutif national de la République du Zaire.

93. Une certaine tradition s'est établie dans cette enceinte de placer les problèmes politiques avant les problèmes économiques, et singulièrement ceux du développement. En République du Zaire, où s'opère une grande révolution, nous plaçons les problèmes du développement, et particulièrement notre révolution économique, au premier plan.

94. Quel que soit le degré de maturité politique d'un peuple, son indépendance effective ne peut s'exprimer que par la maîtrise de son économie.

95. Pour nous, nations du tiers monde, la conférence de Bandoung<sup>7</sup> avait lancé un défi au système colonial. Ainsi, entre la conférence de Bandoung et celle de Georgetown<sup>8</sup>, nos différents Etats ont tour à tour été éprouvés et continueront de l'être par des convulsions de tout genre, tant qu'ils n'auront pas été maîtres de leurs économies. Pour parer à cette situation, la communauté internationale prit, en 1964, à Genève, l'initiative d'entamer des négociations autour d'une table pour dénoncer le pillage de nos richesses.

96. Malgré une littérature abondante conçue et déversée à travers le monde sur le danger que représente l'écart qui existe entre pays dits en voie de développement et pays dits développés, malgré les négociations amorcées au sein des organes spécialisés, aucune solution ne semble être en vue pour combler cet écart. Peut-on parler de paix internationale quand plus des deux tiers de l'humanité croupissent dans la misère ? Il ne fait pas l'ombre d'un doute que la route d'une paix durable dans une communauté passe par la solution des problèmes économiques qui s'y posent.

97. Le fossé qui sépare les économies des pays développés — qu'en République du Zaire nous appelons pays équipés — de celles des pays sous-équipés ou dits sous-développés, provient d'une mauvaise structure de l'économie internationale qui fait que, d'une part, certains ne peuvent tirer les avantages résultant de l'actuelle division internationale du travail et que, d'autre part, l'aide internationale soulève des problèmes qui ne semblent pas trouver des solutions adéquates dans la conjoncture actuelle.

98. Pour éviter que son combat contre le sous-équipement soit différé comme le sont les solutions des graves problèmes de structure de l'actuel système économique international, la République du Zaire a choisi de compter avant tout sur ses propres forces et ensuite sur une coopération sans exclusive avec les autres peuples en considération de ses intérêts. En effet, le Zaire est convaincu que la réforme des structures de l'économie internationale ne peut se réaliser sur une table de conférence mais dépend plutôt des événements résultant de la dynamique interne des structures. Conscient de cette situation, mon pays s'est lancé dans la politique de réforme de ses structures économiques. Par ces réformes, l'économie zairoise devra d'abord être orientée vers le marché intérieur. Ensuite, elle devra pouvoir permettre l'intégration économique, et les accords que la République du Zaire vient de conclure avec certains pays africains témoignent de cette volonté politique de réaliser une intégration économique régionale.

99. A cet effet, qu'il me soit permis de signaler qu'au lieu d'abandonner purement et simplement son projet de construction du barrage hydro-électrique d'Inga, qui n'avait suscité aucun intérêt de la part des pays équipés et des organismes internationaux approchés pour son financement, la République du Zaire a décidé de le construire coûte que coûte avec ses propres ressources. Lorsque les

<sup>7</sup> Conférence des pays d'Afrique et d'Asie, tenue du 18 au 24 avril 1955.

<sup>8</sup> Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue du 8 au 12 août 1972.

travaux ainsi entrepris se sont trouvés fort avancés, c'est alors que se sont manifestés quelques intérêts étrangers pour coopérer avec nous. Et dans quelques semaines sera inauguré un des gigantesques barrages hydro-électriques du monde, dont la construction a été rendue possible grâce à notre volonté exclusive.

100. Je dois également signaler les importants accords économiques qu'ont conclus deux pays africains dont l'indépendance en matière de décisions politiques et économiques n'est plus à démontrer — je veux parler de la République du Zaïre et de la République de Guinée. Ces accords sont intervenus à Conakry entre le président Ahmed Sékou Touré et le général de corps d'armée Mobutu Sese Seko, lors de la fraternelle et inoubliable visite que notre guide national a effectuée en terre africaine de Guinée. C'est bien la preuve que l'intégration économique des pays sous-équipés dépend avant tout de leur propre volonté.

101. La République du Zaïre sait malheureusement que, s'il est rare que les pays industrialisés puissent se mettre d'accord même au prix de séances marathons de négociations, il est tout aussi rare que les pays sous-équipés parviennent à harmoniser leurs vues sur des questions d'intérêt commun, fussent-elles vitales. Et, ici, nous ne pouvons nous en prendre qu'à nous-mêmes.

102. Il faut avoir le courage de reconnaître cependant que la volonté politique seule ne suffit pas pour réaliser cette intégration. Les pays sous-équipés ont, en plus, besoin d'une coopération technologique et financière des pays équipés, encore que cette coopération doive tenir compte des impératifs que se sont assignés librement les pays sous-équipés.

103. La réforme des structures économiques des pays sous-équipés, l'harmonisation de leur politique économique, sont des conditions nécessaires pour la réalisation de leur intégration économique.

104. L'événement conjoncturel récent le plus remarquable reste la crise monétaire internationale dont les effets continuent à se faire sentir dans les relations économiques entre les Etats. Vous conviendrez avec moi que la crise monétaire internationale n'est que le reflet de la déficience des structures du système monétaire international. Celui-ci, de l'avis de la délégation zairoise, doit être revu afin de tenir compte des réalités économiques qui se sont profondément modifiées depuis la fin de la dernière guerre mondiale. On ne peut plus, sans risque de se faire contredire par l'histoire, se fier à la prospérité économique de quelques Etats pour bâtir un système de paiement qui engloberait toutes les nations. Le système monétaire international ne doit plus être lié directement au système monétaire de quelques Etats, quelle que soit leur puissance économique. Aussi sommes-nous conscients du fait que la gestion du système monétaire international rénové doit être confiée à la volonté de la communauté internationale. Pour ce faire, le Fonds monétaire international devra subir une profonde modification dans ses structures et dans ses statuts de manière à tendre, à plus ou moins longue échéance, vers une gestion qui lui permette de jouer le rôle que joue une banque centrale sur le plan national.

105. La division internationale du travail revue, le système monétaire international réformé, l'économie internationale partira ainsi sur des bases solides, saines et justes. Tant qu'il n'y aura pas une réforme des structures dans tout le système économique international, les soubresauts conjoncturels, nous en sommes convaincus, continueront à se faire sentir dans les relations interétatiques et les efforts des Etats et des organisations internationales pour remédier à la situation paraîtront toujours dérisoires.

106. Quelle que soit l'influence que la conjoncture internationale pouvait avoir sur la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Santiago du Chili, en particulier sur les échanges, les pays sous-équipés peuvent à juste titre parler de leur déception devant les quelques concessions des pays équipés dans des domaines où ils disposent de monopoles. Les espoirs des pays sous-équipés d'améliorer leur position commerciale étant de nouveau déçus, nous nous demandons dans quelle mesure il leur faudra encore compter sur la bonne volonté des pays équipés pour résoudre les problèmes conjoncturels de l'économie internationale.

107. Il faut convenir que l'un des points les plus importants en discussion à la Conférence est le problème de la stabilité des prix des matières premières. Comment, en effet, est-il possible de concevoir que les matières premières dont sont tributaires la plupart sinon la totalité des pays sous-équipés soient l'objet des spéculations de quelques hommes d'affaires dans certains marchés trop bien connus? Et dire que cette spéculation se fait sur des tonnages infimes, pour ne pas dire fantaisistes, confirme la déception légitime des pays sous-équipés. En d'autres termes, tout se passe dans le monde comme si certains pays n'avaient de droit que celui de produire et d'autres celui d'acheter et encore, aux prix qu'ils veulent bien et ce, à leur convenance — ou mieux à celle de quelques spéculateurs. Le comble, c'est que ces mêmes matières premières achetées à des prix en éternelle fluctuation servent à la fabrication de produits finis qui sont revendus aux pays producteurs des matières premières — c'est-à-dire aux pays sous-équipés — à des prix exagérément élevés.

108. Devant ce fait, la République du Zaïre a exprimé solennellement sa volonté de ne plus être un réservoir de matières premières où l'on puise à volonté. Car, même dans le domaine de l'aide internationale qui, en principe, devrait suppléer à la carence des échanges internationaux, les espoirs des pays sous-équipés sont de nouveau déçus. En effet, pour atteindre les objectifs de la deuxième Décennie du développement, les Nations Unies avaient prévu qu'au plus tard cette année les pays équipés mettraient à la disposition des pays sous-équipés 1 p. 100 de leur produit national brut, dont 0,7 p. 100 représenterait la part de l'aide publique. Cette décision n'a presque pas été appliquée et, dans la mesure où elle l'a été, c'était avec des conditions en tout cas inacceptables pour le Zaïre.

109. En abordant le problème des conditions dans lesquelles l'aide internationale est accordée aux pays sous-équipés, on n'a pas cessé de répéter à cette tribune que les pays équipés prêteurs doivent tenir compte des difficultés économiques qu'éprouvent les pays sous-équipés quant au remboursement des prêts. La charge de plus en plus lourde

qu'impose l'endettement extérieur des pays sous-équipés et le désir incessant des pays équipés de tirer profit de l'aide qu'ils leur accordent, placent les premiers devant une alternative souvent difficile qui n'est pas de nature à favoriser l'essor de l'économie internationale.

110. C'est ainsi que le président Mobutu Sese Seko, s'adressant au premier Congrès du Mouvement populaire de la révolution, a livré au monde la réflexion suivante :

“Nous accueillons dans nos pays sous-équipés les assistants techniques qui sont payés en totalité ou en partie par les pays assistants mais dont les revenus salariés sont dépensés ou épargnés dans les pays riches et favorisent même le marché noir sur nos monnaies.

“L'octroi des bourses d'études à nos jeunes qui suivent les cours dans les pays industrialisés est un effort valable dans la mesure où l'étudiant nous revient avec un bagage intellectuel plus solide. Or, non seulement les dépenses engendrées par cette forme d'assistance se font-elles dans le pays donateur et à son profit, mais encore faut-il déplorer que la plupart du temps, nos étudiants nous reviennent après avoir perdu complètement le sens de leur authenticité.

“On nous parle également d'assistance lorsque, pour nous permettre d'acheter un produit manufacturé, on nous consent des crédits fournisseurs. Or qui y gagne ? De toute évidence, l'entreprise exportatrice et les banques qui assurent le financement, mais jamais le pays consommateur, car il aggrave son endettement extérieur.”

111. Ces exemples forcent la République du Zaïre à d'amères réflexions desquelles elle tire une nette radicalisation de sa révolution économique.

112. Oh ! oui, nous savons qu'après tout c'est un problème humain. Comment attendre d'un riche qu'il vous assiste afin de vous aider à devenir comme lui. C'est une aberration.

113. Nous avons dit au Zaïre que nous serons les architectes de notre propre développement. Nous accomplirons nos objectifs économiques selon notre volonté, nos forces, et en ne comptant que sur nous-mêmes d'abord. L'apport extérieur ne comblera que le complément que nous ne pouvons humainement posséder, encore que nous ferons tout pour que dans le processus de notre révolution économique, nous puissions nous passer de ce complément.

114. Ce sont là les réalités politiques et économiques de ce monde. Au Zaïre, sous la conduite dynamique de Mobutu Sese Seko, nous avons décidé d'en prendre notre parti et nous le déclarons solennellement sous le toit de cette organisation qui a pour tâche de réaliser le bonheur universel.

115. A vous, économistes internationaux qui attachez de l'importance au produit national brut pour déterminer la nomenclature des pays dits en voie de développement, nous disons au Zaïre, avec notre président Mobutu Sese Seko, que nous attacherons plus d'importance au bonheur national par tête d'habitant.

116. Les mers et les océans constituent d'énormes réserves de matières premières et de ressources tant miné-

rales et biologiques qu'énergétiques. L'exploration de celles-ci est en bonne voie et leur exploitation sera rendue opérationnelle à plus ou moins brefs délais.

117. Devant ces nouvelles possibilités, une partie de l'opinion internationale s'interroge à juste titre : à qui profiteront ces nouvelles ressources ? La réponse ne fait pas de doute : toujours aux mêmes, c'est-à-dire aux riches, aux plus forts, disposant de grands moyens, tant matériels, financiers, qu'humains, à moins qu'une solution urgente et universellement acceptée n'intervienne dans le cadre d'un droit de la mer rénové. Nous savons que la découverte soudaine d'un riche gisement marin de manganèse, de cuivre ou de pétrole, aurait pour effet de fléchir les cours du minerai correspondant d'origine terrestre.

118. Voilà pourquoi, à New York comme à Genève, la délégation zaïroise étudie positivement la question de doter la communauté internationale d'un nouveau droit de la mer.

119. Le fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale a été déclaré, à juste titre, patrimoine commun de l'humanité. Ce principe assurera le libre accès, l'exploitation rationnelle et équilibrée, ainsi que la répartition équitable des ressources marines de la zone internationale.

120. “Produire à tout prix”, voilà la devise des pays développés. Eh ! oui, produire à tout prix ; et c'est là la source de la pollution. Dès lors, nous nous demandons la nécessité de posséder des usines innombrables si leurs cheminées déversent sur nous, à longueur de journées, des produits toxiques. Je me suis laissé dire que dans l'une des grandes villes du monde, le simple fait de respirer équivaldrait à fumer deux paquets de cigarettes par jour. Je me suis aussi laissé dire que dans la même grande ville, l'habitant est progressivement atteint de surdité à partir de 25 ans et que les cas de troubles mentaux qui sont provoqués par les agressions du milieu détruisent progressivement l'individu en agissant sur son psychisme et son organisme.

121. Il me semble que ces citations effrayantes devraient attirer l'attention de la conscience universelle sur la solution urgente du problème de l'environnement.

122. Les pays sous-équipés ont la chance, dans leur industrialisation progressive, de pouvoir tenir compte de cet important élément.

123. Nous savons, messieurs, que dans vos sociétés super-industrialisées, vous avez des œuvres d'art constituées par vos monuments, vos cathédrales et vos châteaux.

124. En République du Zaïre, nous disons que nous avons aussi nos monuments, qui sont des œuvres d'art de la nature. Ce sont nos rivières, notre fleuve, nos montagnes, nos volcans, nos lacs, nos plaines et nos animaux.

125. Nous disons, avec notre président, que vu le degré de pollution des sociétés industrielles, peut-être constituerons-nous un jour un dernier refuge de la nature naturelle.

126. Nous nous sommes étendus sur les aspects économiques du monde contemporain. Ce n'est pas là un pur hasard. C'est une attitude qui traduit les préoccupations majeures de la République du Zaïre, marquées par une vérité historique : il n'y a pas d'indépendance politique réelle sans indépendance économique.

127. Il nous faut maintenant nous prononcer sur les problèmes politiques de l'heure. Et d'abord, la paix et la sécurité internationales. Ma délégation se plaît à reconnaître les efforts accomplis dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales depuis la fin des travaux de la dernière Assemblée.

128. Nous avons suivi avec beaucoup d'attention les voyages du Président des Etats-Unis d'Amérique en Chine, en Union soviétique et en Pologne.

129. Nous estimons que les initiatives qui vont dans le sens d'une conférence sur la sécurité européenne devront être encouragées par les Nations Unies.

130. Dans cet ordre d'idée, nous pensons que la signature, le 3 septembre 1971, de l'Accord quadripartite sur Berlin constitue une étape importante dans le processus de détente en Europe.

131. Malgré le vent d'optimisme qui semble souffler sur l'ensemble des relations internationales, sous le signe d'une relative détente, il ne nous est pas permis de fermer les yeux sur les sombres évolutions du drame du Moyen-Orient. Il faut convenir et reconnaître que le problème reste entier et hautement préoccupant.

132. La République du Zaïre, qui a connu, hélas, aux premières heures de son indépendance, les affres de la guerre fratricide, ne peut que déplorer les pertes de vies humaines.

133. Nous prions sincèrement pour qu'un jour la paix et la concorde puissent régner dans cette partie du monde.

134. Le 22 novembre 1967, après des négociations qui ont duré plus d'une nuit, une résolution avait été adoptée par le Conseil de sécurité. Cette résolution, 242 (1967), offrait l'avantage non seulement d'établir un équilibre satisfaisant, mais aussi et surtout de rencontrer l'assentiment de toutes les parties en cause. Pourquoi donc ne pas recommander qu'elle soit dans son intégralité appliquée loyalement ? C'est en tout cas le vœu sincère de mon pays.

135. Comme pour le Moyen-Orient, nous déplorons les pertes de vies humaines dans la péninsule indochinoise. Nous espérons qu'il sera possible un jour de dire que celui qui a avancé l'idée "*homo homini lupus*" n'avait pas traduit la réalité historique de l'homme. Et pourtant, là encore, une volonté politique est indispensable. La conférence de Paris est certes un espoir. L'opinion internationale est en droit d'attendre que les conférenciers de l'avenue Kléber traduisent un jour cet espoir en réalité. L'opinion internationale est aussi en droit d'attendre que tous les pays déploient leurs efforts afin d'aider à une solution définitive du problème de la péninsule.

136. Parler de détente, c'est aussi parler du désarmement. Le désarmement général et complet est pour nous synonyme de renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde. Les hommes ont perfectionné leurs techniques de fabrication d'armes de guerre à un point tel qu'une conflagration mondiale signifierait aujourd'hui une catastrophe pour l'humanité.

137. Cette amère constatation me fait penser à la phrase célèbre du président Kennedy exprimant une dure réalité : "L'humanité devra mettre fin à la guerre, ou la guerre mettra fin à l'humanité".

138. D'autre part, en procédant au désarmement et en renonçant à la fabrication de nouvelles armes, on dégagerait de nouvelles sources de revenus qui seraient alors utilement employées à soulager les misères de l'humanité.

139. Un autre sujet de préoccupation, sûrement le plus important, est celui de la décolonisation. Le fait colonial constitue — et le Portugal le sait — une négation des principes démocratiques et des droits fondamentaux qui doivent régir tous les hommes, sous toutes les latitudes, conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies et à l'expression juste et honnête de la conscience universelle exprimée dans la Déclaration des droits de l'homme et dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV)*].

140. Mais il y a encore des sourds qui, au nom d'intérêts sordides, refusent de décoloniser, se plaçant ainsi en marge de la communauté universelle comme pour lui lancer un défi. Mieux, ces sourds pratiquent le génocide subtil et systématique contre les peuples des territoires africains encore sous leur domination.

141. C'est pourquoi, faute d'autres moyens d'obtenir l'application par le Portugal de la résolution 1514 (XV), le cours naturel des choses et de l'histoire a conduit la communauté internationale en général et les Nations Unies en particulier à reconnaître la légitimité de la lutte menée par les mouvements de libération en Angola, en Guinée (Bissau) et au Mozambique.

142. Les Nations Unies ont également à jouer un rôle effectif dans le sens de l'accession internationale des peuples encore colonisés. La postérité sera juge de l'efficacité de l'action de l'Organisation internationale dans le domaine de la décolonisation.

143. La République du Zaïre estime que les Etats Membres de notre organisation devraient s'abstenir de tout acte qui pourrait être interprété comme une assistance au Portugal dans la poursuite de sa politique anachronique et éhontée.

144. Il importe d'attirer l'attention des partenaires du Portugal sur l'effet négatif et préjudiciable à la cause de la promotion africaine d'une collaboration économique et militaire avec ce pays obstiné dans une politique rétrograde d'oppression coloniale.

145. En face de cette situation alarmante, mon pays en appelle à la conscience universelle afin que tous les Etats

libres et épris de justice puissent entreprendre tout ce qui est en leur pouvoir pour obliger les dirigeants de Lisbonne à se plier à la résolution 1514 (XV).

146. Quant à nous, étant donné le refus persistant du Portugal de négocier avec les nationalistes qu'il combat, nous ne saurions nous départir de notre soutien inconditionnel aux combattants de la liberté. Comme vous le savez, c'est à l'initiative des présidents Mobutu Sese Seko et Marien Ngouabi que la réconciliation des deux mouvements de libération de l'Angola est intervenue dans le but d'unir leurs forces face à l'ennemi commun qu'est le Portugal colonialiste.

147. Un autre aspect de la décolonisation est celui du peuple zimbabwe soumis à l'oppression de quelques colons racistes blancs.

148. Depuis le 24 novembre 1971, l'opinion publique internationale est informée des "accords anglo-rhodésiens" ou mieux des "propositions de règlement sur la question rhodésienne"<sup>9</sup>.

149. Aujourd'hui, nous savons quelle réponse le peuple zimbabwe, à l'unanimité, a réservée à ces propositions. Pour nous, il n'a pas fallu attendre les résultats de l'enquête de lord Pearce<sup>10</sup> pour connaître l'opinion du peuple zimbabwe sur son avenir. Ce "non" catégorique était prévisible. Ce "non" n'avait d'autre signification que celle d'une réprobation générale face à la situation illégale créée au Zimbabwe, dit Rhodésie, depuis le 11 novembre 1965.

150. L'aspiration à la liberté et à l'indépendance chez tous les peuples s'inscrit dans un mouvement irréversible de l'histoire que rien ne peut arrêter. Par son rejet en bloc de ces prétendues propositions de règlement, le peuple zimbabwe vient de démontrer sa détermination de lutter pour l'indépendance nationale. Le peuple zimbabwe a lui-même tiré la situation au clair; nous estimons que le Gouvernement britannique n'a d'autre choix maintenant que d'intervenir plus efficacement dans le but de rétablir le peuple majoritaire du Zimbabwe dans ses droits usurpés.

151. Je n'aurais pas terminé avec les aspects du problème de décolonisation si je ne parlais du douloureux problème d'*apartheid*, le seul crime commis par les Africains qui croupissent dans les misères des réserves et des ghettos étant d'avoir une peau noire.

152. Lorsqu'on parle de civilisation universelle, vous conviendrez avec moi que tous les peuples y contribuent par l'apport des éléments de leur culture respective. C'est là, du reste, une vérité historique que la République du Zaïre

<sup>9</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1971*, document S/10405.

<sup>10</sup> Voir *Rhodesia : Report of the Commission on Rhodesia Opinion under the Chairmanship of the Right Honourable the Lord Pearce*, Cmnd. 4964 (Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1972).

traduit dans sa politique de recours à l'authenticité que le président Mobutu Sese Seko définit brillamment par le refus catégorique d'être des copies certifiées conformes.

153. La politique d'*apartheid* est abominable en ce sens qu'elle déshumanise l'individu.

154. Nous réaffirmons notre conviction que tous les hommes sont égaux et qu'ils jouissent des mêmes droits à la dignité humaine et au respect, sans distinction de couleur, de race, de culte et de sexe. Nous n'admettrons jamais, par conséquent, qu'une personne ou un groupe de personnes prétendent posséder le privilège de gouverner d'autres personnes du seul fait de leur couleur.

155. C'est pourquoi mon pays éprouve de très vives inquiétudes pour le peuple de Namibie, soumis lui aussi à ce régime abominable d'*apartheid*. C'est l'occasion de souligner que la responsabilité des Nations Unies sur la Namibie reste entière. Je voudrais rappeler la réunion historique du Conseil de sécurité à Addis-Abeba, en janvier dernier, et ses résolutions concernant ce Territoire.

156. Nous savons que, depuis lors, notre secrétaire général s'est rendu en Afrique du Sud et en Namibie. Nous continuons à lui faire confiance pour que cesse, le plus tôt possible, cette mystification que l'Afrique du Sud appelle l'"œuvre de la civilisation chrétienne".

157. Je voudrais, monsieur le Président, unir ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à la présidence de cette vingt-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est un honneur que l'ensemble des Etats Membres de l'Organisation a fait à votre pays et à vous-même.

158. Sous votre présidence, puisse la communauté internationale espérer une évolution positive et décisive tant en matière de coopération économique qu'en matière de développement des pays sous-équipés, et voir enfin, en matière de politique internationale, se préciser une ère nouvelle d'essor et de confiance réciproque, pour le plus grand bien de l'humanité tout entière.

159. A M. Kurt Waldheim, notre secrétaire général, que je félicite pour son élection, il y a quelques mois, à la tête de notre organisation, je voudrais assurer le soutien et la compréhension de la République du Zaïre dans l'exercice de ses tâches exaltantes.

160. Et maintenant, il me faut conclure : le développement économique est une chose; les péripéties de la vie politique internationale en sont une autre. Il est pourtant une chose qui est capitale : c'est la volonté sincère d'aboutir, c'est-à-dire le rejet de toute hypocrisie dans les relations internationales pour aider l'humanité et cette organisation à connaître de meilleurs horizons. Est-ce un vain espoir ?

*La séance est levée à 12 h 35.*